
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 16 janvier 2024, à compter de 19h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau et Messieurs les conseillers Claude Lacasse et Daniel Jacques, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Bruno Napert.

Absence motivée : Monsieur le maire Daniel Plouffe

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire suppléant constate le quorum, déclare la séance ouverte et offre ses vœux de Bonne Année aux personnes présentes.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01-01

Il est proposé par la conseillère, Valérie Beurivage Vincent, appuyée par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de la séance et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 5 décembre 2023 ;
 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2023 portant sur le budget 2024 ;
 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2023 portant sur la taxation 2024 ;
 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2023 portant sur Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i. MRC – Déclaration de compétence en matière de production d'électricité renouvelable par l'exploitation de parc éolien de plus de 25 mégawatts
 - ii. Audit 2023 – Planification de l'audit 2023
 - iii. Compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2023
 - d) Règlement n° 335 concernant la taxation 2024 – Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Demande de lotissement de trois lots, assujettie à une dérogation mineure pour Gestion Locative MV Inc. située sur le lot 4 833 858, rue Labonté

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2023-2024 – Octroi du contrat

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapports du mois de novembre 2023

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-01-02

Il est proposé par la conseillère, Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère, Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 5 décembre 2023 ;
- Séance extraordinaire du 12 décembre 2023 portant sur le budget 2024 ;
- Séance extraordinaire du 12 décembre 2023 portant sur Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 ;
- Séance extraordinaire du 12 décembre 2023 portant sur la taxation 2024.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 : suivi

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2024-01-03

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 6 décembre 2023 au 16 janvier 2024 au montant de 178 172 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère, Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 16 janvier 2024 au montant de 178 172\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

- i. MRC – Déclaration de compétence en matière de production d'électricité renouvelable par l'exploitation de parc éolien de plus de 25 mégawatts
- ii. Audit 2023 – Planification de l'audit 2023

- iii. Compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2023

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Règlement n° 335 concernant la taxation 2024 – Adoption

2024-01-04

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère, Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 335 « Règlement de taxation 2024 ».

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le maire suppléant Bruno Napert mentionne que les chemins sont bien entretenus par le déneigeur.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le maire suppléant Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du comité consultatif d'urbanisme a eu lieu le 19 décembre dernier et qu'une demande de dérogation mineure a été présentée.

b) Demande de lotissement, de trois lots, assujettie à une dérogation mineure pour Gestion Locative MV Inc. située sur le lot 4 833 858, rue Labonté

2024-01-05

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure vise à rendre conforme l'opération cadastrale du plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Gustave Guilbert, au dossier 10121-178-1, à la minute 11973 et daté du 21 novembre 2023 avec un frontage de 17,78 mètres pour chaque lot et une superficie relative à chaque lot de 1 366,2 mètres carrés, 1 368,6 mètres carrés et 1 372,0 mètres carrés, dérogoires aux dispositions du règlement de lotissement 276, concernant les normes minimales d'un lot desservi par un des deux services municipaux (soit l'aqueduc), à l'article 7.4, qui stipule que le frontage minimal est de 25 mètres et la superficie minimale de 1 500 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement portant sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la création de 3 lots ;

CONSIDÉRANT que la demande est majeure ;

CONSIDÉRANT que la demande peut créer un précédent ;

CONSIDÉRANT que Le CCU recommande unanimement au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure tel que le plan projet de lotissement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère, Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Pascale Renzo Charbonneau mentionne que la patinoire ouvrira bientôt.

b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2023-2024 – Octroi du contrat

2024-01-06

CONSIDÉRANT qu'un contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour la saison 2023-2024 doit être conclu et signé ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de propositions a eu lieu du 29 novembre au 20 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais envers les soumissionnaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour la saison 2023-2024 à Ludovic Palardy pour un montant forfaitaire de 8 500 \$ taxes incluses ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier à présenter.

13- CORRESPONDANCE

a) Exo – Rapports du mois de novembre 2023

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant ouvre une période de questions pour le public :

- **Chantal Marcuzzo, résidente du 574 rue Labonté**, questionne le conseil municipal concernant les demandes de dérogation mineure et le droit de regard des citoyens sur les différents projets présentés.
- **Rémi Francis, résident du 416 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal concernant le zonage du terrain à vendre, à savoir si la municipalité pourrait acheter le terrain en utilisant un droit de préemption. Il se questionne également à savoir si une rencontre est prévue avec le DIA16 prochainement.
- **Louis Tremblay, résident du 645 chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal concernant le nombre d'étages accepté pour les triplex. Il se demande également quelle est la durée du mandat des membres du CCU. Aussi, il mentionne qu'une requalification de l'église serait primordiale si la municipalité souhaite en faire l'acquisition.
- **François Paquet, résident du 374 chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal concernant le règlement d'urbanisme en vigueur, à savoir s'il est conçu pour préserver le patrimoine bâti et orienter les nouveaux projets de construction afin de préserver l'histoire de la municipalité.
- **Sabine Paquet, résidente du 374 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal afin de s'assurer que la population sera consultée lors de la refonte des Règlements d'urbanisme. Également, elle mentionne un projet de requalification pour l'église devrait être pensé et que les citoyens devraient être consultés afin de s'assurer d'avoir un projet porteur, comme par exemple, créer des logements sociaux.
- **Dominique Caron Bélanger, résidente du 650 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal afin de connaître la procédure pour pouvoir devenir membre du comité consultatif d'urbanisme. Elle se questionne également sur la composition de celui-ci.
- **Marie-Claude Bouchard, résidente du 374 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal concernant le projet d'achat de l'église. Elle demande quels sont les coûts reliés à l'acquisition ainsi qu'à l'entretien de cette dernière. Également, elle demande s'il est prévu de filmer les séances du conseil municipal prochainement et si la municipalité à l'intention de créer une page Facebook afin de pouvoir communiquer plus facilement les informations transmises à la population.
- **Claude Michaud, résident du 746 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal sur le projet d'acquisition de l'église. Il croit que la reconversion du bâtiment est essentielle à la pérennité du projet. Il mentionne qu'il serait intéressant qu'un comité soit mis sur pieds afin que les citoyens puissent participer aux décisions à prendre. Également, il aimerait connaître le coût global à investir dans le bâtiment tant pour l'achat, les rénovations et l'entretien annuel.
- **Danielle Charrette résidente du 129 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil municipal afin de savoir combien cela coutera à la population pour préserver le lieu de culte.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-01-07

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h18.

ADOPTÉE

Bruno Napert
Maire suppléant

Pénélope Larose
Directrice générale et Greffière-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Bruno Napert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Napert
Maire suppléant

Je, Pénélope Larose directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et Greffière-trésorière